



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2018

Le **lundi 5 novembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN à François CRAMILLY, Franck LEBRET à Martine LANGLOIS, Robin DAVID à Daniel ROUSSEL

### **Absent(s) non excusé(s):**

Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

-----

### **AVENANT A LA CONVENTION N°16217607092FILRAE CONCLUE ENTRE LA PREFECTURE DE SEINE MARITIME ET LA VILLE DU TRAIT CONCERNANT L'AIDE POUR LE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN CONTRAT DE PRET STRUCTURE A RISQUE - CM/18/122**

Il est rappelé au Conseil Municipal que Monsieur le Maire a signé, le 22 mars 2016, avec la Préfecture de la Seine-Maritime la convention n° 16217607092SFILRAE dont l'objectif est de venir en aide aux Collectivités porteuses de prêts structurants à risque. Le montant de l'aide attribuée s'élève à 25 898,40€ répartis en 13 versements à raison d'un versement par année.

Le Service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque a informé la Ville que l'arrêté du 2 juin 2017 modifiant l'arrêté du 22 juillet 2015 pris en application du décret n°2014-444 en date du 29 avril 2014 permet à celle-ci de bénéficier du versement en une fois du solde de l'aide restant à percevoir soit 19 921,86€. Ce versement est subordonné à signature de l'avenant des deux parties.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°18217607092SFILRAE annexé à la présente délibération.

### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,  
 VU la délibération n° CM/16/040 en date du 3 mars 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention n° 1621760792SFILRAE conclue avec la Préfecture de la Seine-Maritime,  
 VU le rapport de Monsieur le Maire.

CONSIDERANT la décision définitive de versement d'aide au titre du remboursement anticipé total du prêt structurant à risque en date du 25 septembre 2018 notifiée par le Chef du bureau CL1C agissant par délégation du Ministre de l'Economie et des finances.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°18217607092SFILRAE et tout document y afférent.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le  
07 novembre 2018

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

